



Comité technique du 17 septembre 2024

Déclaration préalable

Monsieur le préfet, Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

A la suite des élections législatives provoquées de manière inattendue et précipitée par le Président de la République, le gouvernement a démissionné le 16 juillet. Pendant plus de cinquante jours, le pouvoir réglementaire est resté cantonné à la « gestion des affaires courantes », en pleine période de Jeux Olympiques et de plan Vigipirate au niveau Urgence attentats. Ce maintien d'un gouvernement aux affaires courantes, d'ailleurs toujours en cours pour les ministres, non remplacés, est d'une durée anormalement longue. A ce jour, nous ne connaissons pas encore le nom de notre ministre de l'intérieur.

La rentrée sociale ne peut qu'être marquée par la colère des citoyens et citoyennes qui ont souhaité un changement clair en votant pour un programme de transformation sociale et écologique, de justice sociale, de renforcement des services publics, programme choisi par une majorité de français, choix que le président de la République n'a pas respecté.

Pour les agents publics et agentes publiques, cette rentrée s'annonce aussi très sombre : stagnation du point d'indice, manque de personnels, augmentation des missions, travail gratuit par l'écrtage de milliers d'heures, précarisation des emplois, tassement des grilles, blocage des déroulements de carrière....auxquels s'ajoutent les nouvelles mesures d'austérité.

Comme l'ensemble des services de l'État, les services du Ministère de l'Intérieur ont dû contribuer au « redressement des comptes publics ». En effet, en février 2024, par décret, le gouvernement a acté 10 milliards d'euros de coupes budgétaires. Cela s'est traduit par l'annulation de 66 millions d'euros de crédits pour le programme budgétaire relatif à l'administration territoriale de l'État, dont 45 millions d'euros au titre du fonctionnement et de l'investissement et 21 millions d'euros au titre de la masse salariale. De nouvelles restrictions de 10 milliards, portant donc à un total de 20 milliards les amputations de crédits ont été annoncées en avril. La direction du management et de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES) a dû reprendre 5 % des dotations qui avaient été déléguées aux préfets en début d'année.

Un message peu rassurant fin juillet du secrétaire général du Ministère de l'intérieur, Monsieur Didier Martin, nous a annoncé de nouvelles réductions budgétaires et de futures nouvelles coupes. Il précisait alors décaler toutes les dates de recrutement de titulaires et réviser la programmation des investissements immobiliers.

De même, pendant l'été, le gouvernement, pourtant limité à la gestion des affaires courantes, a préparé le budget 2025, l'acte le plus important du calendrier parlementaire. Les lettres plafonds ont été

envoyées par le Premier ministre démissionnaire et chaque ministère les a déclinées en interne. Elles annoncent un budget 2025 calqué sur le précédent.

Ces restrictions ont fortement impacté nos structures (Administration Centrale, préfectures, SGAMI...) dans leur fonctionnement : limiter les déplacements, privilégier la visioconférence, réviser la programmation des investissements immobiliers, reporter des opérations qui auraient démarré, blocage des subventions dans certaines de nos administrations pour la restauration collective avec à ce jour plus de trois mois de retard,...). Mais aussi impacté dans la gestion du personnel : moins de recrutement de contractuels que les besoins réels, décalage de toutes les dates de recrutement sur les postes de titulaires.... Les conditions de travail des agent.es se sont détériorées suite à ces restrictions budgétaires. Les contrats de nombreux contractuels n'ont pas été renouvelés, rendant encore plus intenable le manque de personnels dans les services. Or vous le savez, la part des contractuels dans l'ensemble du personnel est aujourd'hui indispensable vu le peu de recrutement de fonctionnaires. Ces restrictions mettent encore plus à mal le service public rendu aux usagers et aux collectivités et entraînent de la souffrance au travail, individuelle et collective.

Vous allez nous présenter aujourd'hui, pour information, le plan d'économies validé en copil. Sous couvert d'économies qui paraissent de bon sens, et de l'objectif vertueux du développement durable, vous nous annoncez ce que l'État puis la préfecture de Région ont décidé pour le premier cran de restrictions qui vont toucher le périmètre de l'ATE. Nous regrettons ces choix, nous regrettons aussi la méthode car les OS qui pourtant votent les budgets de la préfecture, n'auront ici même pas leur mot à dire sur ce plan, présenté uniquement pour information. De plus, vous n'abordez que le volet immobilier en passant sous silence le plan concernant le personnel : non remplacements des départs, limitation des contractuels, report des recrutements de titulaires.

A ce titre, la CGT Intérieur 66 est plus qu'inquiète. Les agents et agentes publiques vont encore faire les frais des politiques libérales que mènent les gouvernements depuis trop d'années. Pourtant, les services publics sont déjà exsangues, laminés par ces réformes ayant détruit notre modèle social.

D'autres solutions existent au lieu de cette politique d'austérité. Des réformes de justice fiscale mettraient davantage à contribution les profits des entreprises et les sources de sur-enrichissement des plus fortunés. Ce serait à la fois :

- mettre un terme aux déficits publics,
- mettre en œuvre les indispensables mesures générales permettant de rétablir un véritable pouvoir d'achat, des grilles indiciaires, des pensions et des déroulements de carrière décents, et de parvenir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, tant pour l'accueil des usager.es que pour de meilleures conditions de travail des personnels,
- répondre aux missions publiques essentielles à la population et au progrès social et aux formidables enjeux contemporains, ceux de la recherche, de l'environnement, de la santé, de l'enseignement, de la culture...

Monsieur le préfet, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, la CGT vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre déclaration liminaire.

La CGT souhaite que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de ce comité social d'administration.